



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



18098581

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne

Le 13/6/18
Le Greffier,

Greffé

N° d'entreprise : 0460.063.575

Dénomination

(en entier) : **ENSEIGNEMENT LIBRE A MARCHÉ**

(en abrégé) : **ELMA**

Forme juridique : asbl

Siège : Rue Nérette, 2 à 6900 Marche-en-Famenne

Objet de l'acte : Renouvellement du conseil d'administration

L'assemblée générale du 04 juin 2018 a choisi, comme administrateurs, pour une durée de 4 ans :
DEMOULIN Philippe, Avenue de la Toison d'Or, 55 à 6900 Marche-en-Famenne, né le 10/11/53
DEFOIN Xavier, 6, Vieille Chaussée à 5377 Bonsin, né le 28/08/1965
FRUYTIER David, Rue Victor Libert, 39 à 6900 Marche-en-Famenne, né le 24/04/78
GRAAS Nicole, rue du Saint-Esprit, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, née le 11/04/67
GRENSON Jean-Yves, 13, Rue Hubert Gouverneur à 6900 Marche-en-Famenne, né le 18/07/1964
HEBRANT Laurence, Rue des Tarins, 4 à 6900 Marche-en-Famenne, née le 27/08/71
JACQMIN Michel, 10, Rue du Filori à 6900 Aye, né le 25/07/1958
LAMBRECHT Luc, 20, Route de Waillet à 6900 Marche-en-Famenne, né le 01/08/1958
LERICHE Alain, 1, Chemin St Thibaut à 6900 Marche-en-Famenne, né le 09/12/1966
MOINET Marie-Louise, 173, Chaussée de Marenne à 6900 Marche-en-Famenne, née le 02/05/1950
NOIRHOMME Michel, Rue Roly, 19 à 6952 Grune, né le 27/03/50
PISCAGLIA Bruno, 11, rue des Cerisiers à 6900 Marche-en-Famenne, né le 18/07/74
VANVYNCKT Bernard, Rue Jean de Bohême, 9 à 6900 Marche-en-Famenne, né le 15/12/1957

Madame DUBUISSON Marie-Thérèse, née le 22/10/53, démissionne.

Monsieur LANNERS Jean, né le 15/02/51, démissionne

Monsieur BIRCHALL Jean-François, né le 26/11/62, démissionne.

Le conseil d'administration s'est ensuite choisi, comme co présidents, Messieurs LAMBRECHT, NOIRHOMME et PISCAGLIA.

Les statuts prévoient qu'envers les tiers, l'ASBL est valablement engagée par les signatures réunies de 2 administrateurs sans que ceux-ci aient à justifier d'aucun mandat spécial.

Pour toute comparution en justice, devant notaire, ou toute autorité publique, de même que pour tout acte de procédure, l'association est valablement représentée par 2 administrateurs, sans que ceux-ci doivent justifier de leurs pouvoirs.

Le soussigné Luc LAMBRECHT, agissant comme administrateur - co président, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Fait à Marche-en-Famenne, le 04 juin 2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature